

COMMENT EN ARRIVE-T-ON LÀ ?

N° 16 / 2018 DOCUMENT RÉALISÉ PAR LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

DOSSIER
Simone Veil
PAGE 2

LA PAROLE À
Valérie Pécresse,
présidente de la Région
PAGE 6

**UN DISCOURS
HISTORIQUE**
Jacques Chirac
PAGE 6

POUR ALLER PLUS LOIN
Voyages d'histoire et de mémoire
PAGE 7

DOSSIER

Simone Veil

Rescapée des camps d'Auschwitz-Birkenau, ministre de la Santé et militante pour une Europe unie, Simone Veil a œuvré toute sa vie pour la réconciliation des peuples et la dignité humaine.

> [LIRE LA SUITE PAGE 2](#)

Simone Jacob, qui deviendra Simone Veil après son mariage, est arrêtée alors qu'elle n'a pas encore 17 ans, en mars 1944. Elle est déportée en avril avec sa mère, Yvonne, et sa sœur Milou au camp d'Auschwitz-Birkenau par le convoi n°71. © Mémorial de la Shoah / coll. Serge Klarsfeld

Simone Veil

Lycéenne à Nice, elle est arrêtée pendant la Seconde Guerre mondiale et déportée dans les camps.

LES PREMIÈRES ANNÉES DE LA GUERRE

Simone Jacob, qui deviendra Simone Veil après son mariage, est née à Nice en 1927 dans une famille juive. Elle a deux sœurs et un frère : Madeleine (dite Milou, née en 1923), Denise (née en 1924) et Jean (né en 1925). Sa mère, Yvonne, qui a interrompu ses études de chimie pour élever ses enfants, et son père, André, architecte, ancien combattant de la Première Guerre mondiale, sont très attachés à la République et à la laïcité. Après la défaite de la France en juin 1940, Nice se trouve en « zone libre » puis subit de novembre 1942 à septembre 1943 une occupation italienne qui s'attaque très peu aux Juifs. Durant cette période, Simone est élève au lycée Masséna et membre actif du scoutisme. La famille Jacob vit dans la précarité. André n'a plus le droit d'exercer le métier d'architecte à la suite du deuxième « statut des Juifs », promulgué en 1941. Pour trouver les moyens de subsister, Yvonne donne donc des cours, et Milou travaille comme secrétaire.

L'ARRESTATION À NICE

L'invasion de l'armée allemande en septembre 1943 bouleverse l'équilibre précaire des Jacob. Ils se procurent des faux papiers et se dispersent chez des amis non juifs. Simone réussit à passer le baccalauréat le 29 mars 1944, lors d'une session anticipée par crainte d'un débarquement allié dans le Sud de la France. Mais, le lendemain, des policiers allemands contrôlent son identité dans la rue et la conduisent à l'hôtel Excelsior, siège de la Gestapo à Nice : la même signature apparaît sur sa carte et sur des faux papiers en possession de l'occupant. Dans les jours qui suivent, toute la famille Jacob est arrêtée, à l'exception de Denise, qui a rejoint le mouvement de résistance « Franc-Tireur » à Lyon. Le 7 avril 1944, ils sont transférés au camp d'internement de Drancy (aujourd'hui en Seine-Saint-Denis), où sont regroupés des Juifs de toute la France en vue de leur déportation. Le 13 avril, Simone, qui n'a pas encore 17 ans, Milou et leur mère sont déportées par le convoi n°71 depuis la gare de Bobigny vers Auschwitz-Birkenau, en Pologne. Un mois plus tard, leur frère, Jean, et leur père connaissent le même sort en étant emmenés par le convoi n°73 vers la Lituanie et l'Estonie.



Yvonne Jacob et ses enfants, Denise, Jean, Simone et Milou. France, 1930. © Mémorial de la Shoah / coll. Simone Jacob Veil



André Jacob, le père de Simone Veil. France, années 1930. © Mémorial de la Shoah / coll. Simone Jacob Veil

DÉPORTÉE À AUSCHWITZ-BIRKENAU, BOBREK ET BERGEN-BELSEN

Après trois jours de transport, le convoi n° 71 arrive au camp d'Auschwitz-Birkenau. Sur les conseils d'un détenu juif présent sur le quai, Simone prétend avoir 18 ans au moment de la première sélection et intègre le camp avec sa mère et sa sœur. Elle est tatouée (n° 78651) et affectée à la construction de la rampe de chemin de fer où débarqueront, à partir de mai 1944, plus de 400 000 Juifs de Hongrie avant d'être gazés. En juillet, elle est transférée avec sa mère et sa sœur à Bobrek, à 5 km d'Auschwitz-Birkenau,

un camp de travail de la firme Siemens où les risques d'une mort rapide sont moindres. Devant l'avancée des troupes alliées, à la fin janvier 1945, les nazis évacuent les camps et entraînent les déportés dans des « marches de la mort » vers l'Allemagne. Ceux qui survivent sont rassemblés au camp de concentration de Bergen-Belsen, où sévit une épidémie de typhus. Déjà fragilisée et atteinte par la maladie, Yvonne, la mère de Simone, y meurt en mars 1945. Le camp est libéré par les Britanniques le 15 avril 1945.



Arrivée d'un convoi de Juifs au camp d'Auschwitz. Pologne, mai 1944. © Mémorial de la Shoah / coll. Yad Vashem



Simone Veil et ses trois fils, Pierre-François, Jean et Claude-Nicolas, Paris. France, 1964. © Mémorial de la Shoah / coll. Simone Jacob Veil

LE RETOUR À LA VIE

Simone et Milou sont rapatriées le 23 mai 1945 à l'hôtel Lutetia, point de passage à Paris de la majorité des rescapés. Elles retrouvent Denise, leur sœur résistante, déportée à Ravensbrück en juillet 1944. Néanmoins, le retour à la vie est difficile. Elles restent sans nouvelles de leur père et de leur frère. De plus, la société de l'époque ne mesure pas la souffrance endurée par les déportés. Mais Simone est jeune. Elle a bénéficié d'une enfance heureuse et d'une bonne éducation, elle a appris qu'elle a été reçue au

baccalauréat, et la rencontre avec son futur mari, Antoine Veil, l'aide beaucoup à mener à bien des études de droit et une scolarité à Sciences Po Paris. Le couple a trois fils, Jean (né en 1946), Claude-Nicolas (né en 1948) et Pierre-François (né en 1954). Sensible à la frustration de sa mère, qui avait dû renoncer à ses études pour élever sa famille, Simone, en accord avec son mari, passe et réussit en 1956 le concours de la magistrature, ouvert aux femmes depuis 1946.

De la carrière professionnelle et politique au combat pour la Mémoire de la Shoah.

LE COMBAT POUR LES FEMMES ET LA DIGNITÉ HUMAINE

Haut fonctionnaire à la direction de l'Administration pénitentiaire, Simone Veil s'attache à améliorer le sort des femmes en prison. Par ailleurs, envoyée en Algérie pendant la guerre de décolonisation, elle veille à ce que les droits des prisonniers algériens soient respectés. Elle parvient à cet effet à faire transférer en métropole plusieurs dizaines d'entre eux, dont de nombreuses femmes. Sa carrière de magistrat culmine en 1970 avec la fonction prestigieuse de secrétaire générale du Conseil supérieur de la magistrature, mais c'est sous Valéry Giscard d'Estaing, élu président de la République en mai 1974, qu'elle entre dans l'histoire. Nommée ministre de la Santé, elle est à l'origine d'une avancée considérable de la condition féminine en portant la loi, votée le 29 novembre 1974, qui dépénalise l'avortement.



Margaret Thatcher, Première ministre du Royaume-Uni, et Simone Veil, présidente du Parlement européen, Strasbourg, décembre 1981. © Mémorial de la Shoah / coll. Simone Jacob Veil

L'EUROPE DE LA RÉCONCILIATION

L'autre événement majeur de la carrière politique de Simone Veil est sa désignation à la présidence du Parlement européen, élu pour la première fois au suffrage universel. Elle est aussi la première femme à occuper ce poste. Fervente artisan du rapprochement

franco-allemand et d'une Europe réconciliée, elle contribua à assoir et à crédibiliser le Parlement et les institutions européennes. Pendant toute sa carrière, elle mena un combat contre l'antisémitisme et la xénophobie et s'opposa aux idées et aux discours radicaux de l'extrême droite.

L'ACADEMIE FRANÇAISE

Après un second passage au gouvernement comme ministre d'État, des Affaires sociales, de la Santé et de la Ville (1993-1995), et un long mandat de « sage » au Conseil constitutionnel (1998-2007), Simone Veil est élue à l'Académie française en 2008 au fauteuil de Jean Racine.

Lorsqu'elle y est reçue, en 2010, elle choisit de faire figurer sur son épée d'académicienne son matricule (n° 78651) de déportée d'Auschwitz, la devise républicaine « Liberté, égalité, fraternité » et celle de l'Union européenne, « Unie dans la diversité ».

« NOUS, LES DERNIERS SURVIVANTS, NOUS AVONS LE DROIT, ET MÊME LE DEVOIR, DE VOUS METTRE EN GARDE ET DE VOUS DEMANDER QUE LE “PLUS JAMAIS ÇA” DE NOS CAMARADES DEVienne RÉALITÉ. »

Discours de Simone Veil, le 27 janvier 2005 à Auschwitz

Très attachée à préserver la mémoire de la Shoah, Simone Veil rejoint, dès la fin des années 1970, le conseil d'administration du Mémorial du martyr juif inconnu (devenu aujourd'hui le Mémorial de la Shoah), dont elle deviendra la vice-présidente. Après le discours du président de la République Jacques Chirac en 1995, reconnaissant la part de responsabilité française dans la persécution des Juifs*, une mission dirigée par Jean Mattéoli est chargée d'évaluer la spoliation des Juifs sous le régime de Vichy et les « biens en déshérence » non restitués après la guerre. En 2000, la Fondation pour la Mémoire de la Shoah (FMS) est créée pour que ces biens servent à financer des activités éducatives, culturelles et sociales en vue de pérenniser le souvenir des victimes. Simone Veil en est la première présidente, jusqu'en 2007, puis la présidente d'honneur. À ce titre, elle accompagne le développement du Mémorial de la Shoah, à Paris, et se trouve aux côtés du président Jacques Chirac pour en inaugurer le site rénové, le 25 janvier 2005. Le 27 janvier, tous deux participent, à Auschwitz, à la commémoration des 60 ans de la libération du camp. Ils se trouvent ensemble encore le 18 janvier 2007 pour apposer une plaque au Panthéon en l'honneur des Français reconnus comme « Justes parmi les Nations » pour avoir aidé



à sauver des Juifs pendant la Shoah. Avec Serge Klarsfeld, Simone Veil incite la FMS à créer un musée à Drancy, qui sera mis en œuvre par le Mémorial de la Shoah et inauguré en 2012. À la mort de Simone Veil, le 30 juin 2017, l'émotion est grande en France et dans le monde. Lors de la cérémonie d'hommage national aux Invalides, le 5 juillet 2017, le président de la République Emmanuel Macron annonce qu'elle reposera aux côtés de son mari au Panthéon, tombeau des « grands hommes ».

*Un extrait est à lire p. 6 dans « Un discours historique ».

Le président de la République Jacques Chirac, la présidente de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah Simone Veil et le président du Mémorial de la Shoah Éric de Rothschild lors de l'inauguration du Mémorial de la Shoah rénové, en 2005.
© Pierre-Emmanuel Weck / coll. Mémorial de la Shoah

- 30 juin 1927 : Simone Jacob naît à Nice
- 29 mars 1944 : Simone Jacob passe le baccalauréat
- 30 mars 1944 : Simone Jacob est arrêtée ainsi que toute sa famille à Nice
- 13 avril 1944 : Simone Jacob est déportée à Auschwitz avec sa mère et sa sœur Milou
- 15 mai 1944 : Le père et le frère de Simone Jacob sont déportés
- Mars 1945 : Sa mère décède au camp de Bergen-Belsen
- 15 avril 1945 : Le camp de Bergen-Belsen est libéré
- 23 mai 1945 : Simone et Milou Jacob arrivent à Paris
- 1946 : Simone Jacob et Antoine Veil se marient
- 1945-1948 : Simone Veil est diplômée de Sciences Po Paris et d'une licence de droit
- 1956 : Simone Veil est admise au concours d'entrée de la magistrature
- 1970 : Simone Veil devient secrétaire générale du Conseil supérieur de la magistrature
- Mai 1974-juin 1979 : Simone Veil est nommée ministre de la Santé
- 29 novembre 1974 : La loi dépénalisant l'interruption volontaire de grossesse (IVG) est votée
- Juillet 1979-janvier 1982 : Simone Veil est élue présidente du Parlement européen
- Mars 1993-mai 1995 : Simone Veil est nommée ministre d'État, des Affaires sociales, de la Santé et de la Ville
- Mars 1998-mars 2007 : Simone Veil devient membre du Conseil constitutionnel
- 2001-2007 : Simone Veil est élue présidente de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah
- 25 janvier 2005 : Simone Veil inaugure le Mémorial de la Shoah rénové
- 27 janvier 2005 : Simone Veil prononce un discours pour le 60e anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz
- 2008 : Simone Veil est élue à l'Académie française
- 30 juin 2017 : Simone Veil décède à Paris
- 1er juillet 2018 : Simone Veil est panthéonisée aux côtés de son époux Antoine Veil

VALÉRIE PÉCRESSE,
présidente de la Région Île-de-France

« Plus jamais ça »

Une grande dame, un modèle pour les siècles. Simone Veil s'est éteinte l'année dernière, nous laissant en héritage ses mots, sa force, son témoignage. Une femme que j'ai connue, une grande amie, amoureuse de la vie. Elle qui avait frôlé la mort tant de fois, survécu à la barbarie. Elle qui vivait pour ceux qui n'en avaient pas réchappé. Je me souviens de mots qu'elle prononça devant le camp d'Auschwitz-Birkenau, soixante ans après que ses barrières électrifiées sont tombées, et que le monde découvre avec stupeur le plus grand charnier de tous les temps.

« Nous avons tous reconnu qu'avec ces crimes, c'est l'humanité toute entière qui avait été atteinte. Et pourtant, le vœu que nous avons, tous, si souvent exprimé de "plus jamais ça" n'a pas été exaucé, puisque d'autres génocides ont été perpétrés. » Simone Veil ne pouvait

se résigner à ce que l'homme succombe aux mêmes démons, retombe dans les mêmes pièges ; elle ne pouvait se résigner à ce que l'homme oublie le passé. Alors, faire mémoire de ces atrocités doit nous obliger, à la suite de Simone Veil, à agir résolument pour un monde plus fraternel, un monde fondé sur le respect de l'homme et de sa dignité. Je lui emprunte ses mots, elle qui va entrer cette année au Panthéon, pour dire que, moi aussi, je crois que cela sert toujours à quelque chose de se battre. Simone Veil a vécu dans sa chair la torture, la guerre, l'horreur. Sa mémoire nous oblige, son testament est un cri : « Plus jamais ça ! » Soyons fidèles à son engagement pour la construction de l'Europe, pour la réconciliation entre les peuples, pour la paix entre les femmes et les hommes, parce que ce sont encore et toujours les grandes causes de notre temps.

Un discours historique

Il y a 23 ans, en 1995, l'État français reconnaissait pour la première fois sa responsabilité.

Le 16 juillet 1995, lors des cérémonies commémorant la rafle du Vél' d'Hiv (16 et 17 juillet 1942), Jacques Chirac, président de la République française, prononce des paroles reconnaissant officiellement et solennellement les crimes de l'État français : « Oui, la folie criminelle de l'occupant a été secondée par des Français, par l'État français. Il y a cinquante-trois ans, le 16 juillet 1942, quatre cent cinquante policiers et gendarmes français, sous l'autorité de leurs chefs, répondent aux exigences des nazis. Ce jour-là, dans la capitale et en région parisienne, près de dix mille hommes, femmes et enfants juifs furent arrêtés à leur domicile, au petit matin, et rassemblés dans les commissariats de police. [...] La France, patrie des Lumières et des droits de l'homme, terre d'accueil et d'asile, la France, ce jour-là, accomplissait l'irréparable. »

(Extrait du discours de Jacques Chirac)

> BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

Documentaire

De Nuremberg à Nuremberg, film français (1989), réalisé par Frédéric Rossif.

Fiction

Au revoir les enfants, film français (1987), drame, réalisé par Louis Malle.

Sites Internet

www.memorialdelashoah.org
www.grenierdesarah.org

Livres

BENSOUSSAN (Georges), *Histoire de la Shoah*, PUF, 1996.
BERR (Hélène), *Journal*, Tallandier, 2008.
FREDJ (Jacques), *Les Juifs de France dans la Shoah*, Gallimard/Mémorial de la Shoah, 2011.
GRYNBERG (Anne), *La Shoah : l'impossible oubli*, Découvertes, Gallimard, 1995.
LEVI (Primo), *Si c'est un homme*, Julliard, 1967.
TAGUIEFF (Pierre-André), *L'Antisémitisme, Que-sais-je ?*, PUF, 2015.
WIESEL (Elie), *La Nuit*, Minuit, 1958.
WIEVORKA (Annette), *Auschwitz expliqué à ma fille*, Le Seuil, 1999.

Bande dessinée

SPIEGELMAN (Art), *Maus*, Flammarion, 2 vol., 1987-1992.

> BIBLIOGRAPHIE THÉMATIQUE

Autobiographie

VEIL (Simone), *Une vie*, Stock, 2007. Les premiers chapitres de cette autobiographie sont publiés au Livre de Poche sous le titre : *Une jeunesse au temps de la Shoah*.

Recueils de discours

VEIL (Simone), *Discours*, 2002-2007, Le Manuscrit/Fondation pour la Mémoire de la Shoah, 2007.
VEIL (Simone), *Mes combats - Les discours d'une vie*, Bayard, 2016.

Documentaires

Témoignage de Simone Veil recueilli par Malka Markovitch pour la Survivors of the Shoah Visual History Foundation, Los Angeles (disponible sur la chaîne YouTube du Mémorial de la Shoah).
DVD-ROM « Mémoire demain », Hatier, 2009, parcours d'anciens déportés à Auschwitz, réalisés par l'Union des déportés d'Auschwitz.

POUR ALLER PLUS LOIN



© Hugues-Marie Duclos

Voyages d'histoire et de mémoire

**Depuis quinze ans, le Mémo-
rial de la Shoah et la Région
Île-de-France organisent
pour les jeunes Franciliens
des visites pédagogiques
d'un lieu symbolique de la
Shoah : le camp d'extermina-
tion d'Auschwitz-Birkenau,
en Pologne.** Chaque année,
plus de cinq cents élèves de
première et terminale des
lycées, et des centres de for-
mation d'apprentis (CFA)

franciliens partent en Pologne, dans le cadre du partenariat entre le Mémorial de la Shoah et la Région Île-de-France, pour visiter le site du camp d'extermination d'Auschwitz-Birkenau. Encadrés par des accompagnateurs historiens du Mémorial, ces voyages d'étude s'inscrivent au cœur d'une démarche pédagogique, souvent pluridisciplinaire, reposant sur une préparation

approfondie en amont. Au retour, les élèves sont invités à produire un travail de restitution présenté notamment sous la forme d'un panneau d'exposition, l'ensemble des panneaux constituant une exposition itinérante. Les élèves vivent une expérience intellectuelle et humaine exceptionnelle, dont les enjeux dépassent le champ de l'histoire pour atteindre la formation civique et citoyenne.

L'exposition de l'année scolaire 2017-2018 et celles des années précédentes peuvent être empruntées auprès du Mémorial de la Shoah par tous les lycées et CFA d'Île-de-France.

Renseignements :
Tél. : 01 53 01 17 09
www.memorialdelashoah.org

Le Mémorial de la Shoah

Pour découvrir l'histoire des Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale en Europe et plus précisément en France, rendez-vous au Mémorial de la Shoah (Paris 4^e) et au Mémorial de la Shoah à Drancy (93).

Pour les scolaires, un parcours de mémoire permet de coupler une visite du Mémorial de la Shoah de Paris, de celui de Drancy et du site de Bobigny.

Certaines activités sont proposées gratuitement aux lycées et CFA franciliens dans le cadre du partenariat entre le Mémorial de la Shoah et la Région Île-de-France.

Renseignements sur :
www.memorialdelashoah.org

Des ressources sur l'enseignement de l'histoire de la Shoah sont disponibles sur :

www.enseigner-histoire-shoah.org

Suivez-nous sur Twitter et Facebook



Musée, expositions
temporaires, centre
de documentation
Entrée libre

Ouverture
Tous les jours sauf le samedi
de 10 h à 18 h, nocturne le jeudi
jusqu'à 22 h. Entrée libre.

Accès
17, rue Geoffroy-l'Asnier
75004 Paris
Métro : Saint-Paul ou
Hôtel-de-Ville (ligne 1),
Pont-Marie (ligne 7)
Bus : 67, 69, 76, 96

Activités pédagogiques
Renseignements, tarifs
et inscriptions :
education@memorialdelashoah.org
www.memorialdelashoah.org

Glossaire

ANTISÉMITISME. Mot créé en 1879 par l'Allemand Wilhelm Marr pour désigner la haine des Juifs et seulement celle-ci.

ARYEN, ARYENNE. Dans la doctrine nazie, le monde est organisé selon une hiérarchie raciale. Le terme « aryen » désigne une supposée race nordique et germanique, considérée comme supérieure et pure, par opposition aux autres, en particulier aux Juifs et aux Slaves.

Camps de concentration.

Camps de détention édifiés afin d'emprisonner et de « rééduquer » les Allemands d'abord, qui s'opposent aux nazis ou les gênent d'une manière ou d'une autre. En mars 1933, les nazis ouvrent le premier camp de concentration à Dachau.

Progressivement, d'autres sont mis en place en Allemagne (Buchenwald, Bergen-Belsen) ou dans tous les territoires annexés par l'Allemagne (Auschwitz, en Pologne, devenu également un centre de mise à mort), pour l'internement et la répression d'opposants de toute l'Europe. Les internés sont le plus souvent affectés au travail forcé et à la gestion du camp.

Camps d'internement. Camps ouverts sur l'ensemble du territoire national, en France, dès 1938 afin de regrouper les réfugiés républicains espagnols, puis les réfugiés allemands et autrichiens fuyant le nazisme. Ils serviront ensuite de centres de regroupement pour les Juifs.

CENTRES DE MISE À MORT. Lieux exclusivement dédiés à l'assassinat en masse mis en place par les nazis

dans la cadre de leur politique de mise à mort systématique des Juifs. Parmi ces centres, cinq principaux sont créés en 1941-1942 en Pologne : Belzec, Sobibor, Treblinka, Kulmhof (Chelmo), Auschwitz-Birkenau (Auschwitz-Birkenau comprenait également un camp de concentration qui jouxtait le centre de mise à mort) où les victimes étaient gazées. Dans d'autres centres de mise à mort, les Juifs étaient fusillés.

GÉNOCIDE. La définition juridique du génocide a été donnée une première fois en 1944 par le juriste polonais Raphaël Lemkin : « Par génocide, nous voulons dire la destruction d'une nation ou d'un groupe ethnique. En général, le génocide ne veut pas dire nécessairement la destruction immédiate d'une nation. Il signifie plutôt un plan coordonné d'actions différentes qui tendent à détruire les fondations essentielles de la vie des groupes nationaux, dans le but de détruire ces groupes eux-mêmes. » Cette définition sert de référence aux textes internationaux qui traitent de la question du génocide (article 6c de la Charte du Tribunal militaire international de Nuremberg, la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide du 9 décembre 1948, statut de la Cour pénale internationale du 17 juillet 1998 et article 211-1 du Code pénal français). Tous ces textes confèrent au crime de génocide un caractère imprescriptible qui interdit l'oubli. C'est en fonction de cette définition qu'a notamment été reconnu officiellement en France le génocide arménien (loi 2001-70 du 29 janvier 2001).

HOLOCAUSTE. Mot d'origine grecque, issu de la traduction grecque de la Bible hébraïque signifiant « sacrifice par le feu ». Ce terme, utilisé dans les pays anglo-saxons, sert à désigner l'extermination des Juifs par les nazis. En revanche, il est peu utilisé en France et en Europe par les anciens déportés, qui le trouvent inapproprié et lui préfèrent le mot « Shoah » ou génocide. Ils expliquent, à juste titre, qu'ils ont été « exterminés » et non « sacrifiés par le feu ».

NÉGATIONNISME. Négation du fait que les Juifs ont été assassinés en grand nombre dans le cadre d'un génocide. Délit puni par la loi.

RACISME. Idéologie fondée sur la croyance en une hiérarchie entre les groupes humains, les « races ». Le racisme est un délit puni par la loi.

SHOAH. Ce terme signifie « Catastrophe » en hébreu et désigne le génocide des Juifs par les nazis.

« SOLUTION FINALE ». Formule utilisée par les nazis pour camoufler leur politique d'assassinat systématique des Juifs. Les nazis ont défini les modalités techniques de la « Solution finale de la question juive » lors de la conférence de Wannsee (près de Berlin), le 20 janvier 1942, mais ils l'ont vraisemblablement décidée à l'automne 1941. D'après les travaux des historiens, près de six millions de Juifs ont été assassinés par les nazis et leurs alliés.



Région Île-de-France
2, rue Simone-Veil
93400 Saint-Ouen
Tél. : 01 53 85 53 85

www.iledefrance.fr



La Région Île-de-France remercie le Mémorial de la Shoah, Jacques Fredj, directeur, Philippe Boukara, coordinateur formation, et Iris Delaunay, chargée de publications. Vous pouvez télécharger le présent document sur le site de la Région Île-de-France : www.iledefrance.fr



Mémorial de la Shoah
17, rue Geoffroy-l'Asnier
75004 Paris
Tél. : 01 42 77 44 72
www.memorialdelashoah.org